

FICHE SYNTHÈSE

L'EXPOSITION À LA VIOLENCE CONJUGALE



RAIV

Recherches Appliquées et
Interdisciplinaires sur les Violences
intimes, familiales et structurelles



UNIVERSITÉ
LAVAL

La violence conjugale (VC) est considérée comme un important problème de santé publique par l'Organisation mondiale de la santé.

Elle réfère à « tout comportement au sein d'une relation intime qui cause un préjudice ou des souffrances physiques, psychologiques ou sexuelles aux personnes faisant partie de cette relation » (OMS, 2012). Cela inclut les actes d'agression physique, les violences sexuelles et reproductives, les violences émotionnelles et psychologiques, le contrôle économique ou spirituel et les comportements tyranniques et dominateurs visant par exemple à isoler une personne, à surveiller ses faits et gestes ou à utiliser les enfants pour atteindre l'ex-partenaire intime.

Ses conséquences sont importantes autant pour les victimes directes, souvent des femmes, qu'indirectes, notamment les enfants. À ce sujet, plusieurs méta-analyses et recensions systématiques indiquent que le fait de vivre dans un environnement familial marqué par la VC a des conséquences sur les enfants à court, moyen et long termes, notamment des problèmes de santé physique et mentale, des difficultés au plan du fonctionnement social et académique, des troubles d'adaptation graves (intériorisés et extériorisés) et de stress post-traumatique

(Camacho et al., 2012; Evans et al., 2008; Kitzman et al., 2003; Lessard et al., 2019; Wolfe et al., 2003).

ENFANTS EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE : DE QUOI PARLE-T-ON?

Le terme exposition à la VC inclut tous les enfants vivant dans un milieu de vie imprégné de cette violence, qu'ils aient été témoins ou non, directement ou indirectement, des scènes de VC (Lessard et al., 2019). Il s'agit d'une forme de violence psychologique indirecte **parce que** l'enfant est affecté par la violence envers son parent même s'il n'est pas toujours la cible directe. Lorsque les enfants exposés subissent aussi des mauvais traitements directs à leur endroit, on parle alors d'un cumul de victimisations. L'exposition à la VC peut prendre différentes formes :

- › L'enfant peut être témoin d'actes de violence ou entendre les scènes de violence alors qu'ils se trouvent dans une autre pièce;
- › Il peut être agressé, de manière accidentelle ou volontaire, verbalement ou physiquement lors d'un épisode de violence conjugale;
- › Il peut intervenir pour protéger la victime, en tentant par exemple de s'interposer entre ses parents;

- › L'enfant peut aussi participer à la violence conjugale. Celui-ci peut être impliqué contre son gré dans les stratagèmes du parent ayant des comportements violents, devenant ainsi impliqué dans la violence exercée envers la victime;
- › L'enfant est témoin des effets immédiats de la violence. Il voit par exemple les blessures de la victime, sa détresse ou les objets ayant été brisés lors de l'épisode de violence;

L'exposition à la VC peut même survenir en période prénatale, alors que le fœtus peut être affecté par la violence physique (par exemple si la mère reçoit un coup dans le ventre) ou par l'état psychologique de la mère violentée. Même lorsque les épisodes de violence se déroulent à l'extérieur de la maison ou lorsque les enfants sont absents, ces derniers demeurent exposés à la VC, notamment en raison du climat de tension et de peur régnant au domicile familial.





AMPLEUR

La dernière enquête sur la violence familiale dans la vie des enfants du Québec (Clément, Julien, Lévesque et Flores, 2019) indique que 7% des enfants âgés de 6 mois à 17 ans ont été exposés à la VC vécue par la mère, alors que 4% d'entre eux ont été exposés à la VC subie par le père. Lorsque l'on examine uniquement les situations familiales où un parent a été victime de VC, on constate qu'entre 39 et 53% des enfants ont été exposés à au moins une forme de VC, selon que la victime soit le père ou la mère.

L'exposition à la VC est l'une des formes de maltraitance les plus souvent prises en charge par les services de protection de l'enfance au Québec comme au Canada (Hélie et al., 2017; Trocmé et al., 2010). De 40 à 55% des enfants exposés à la VC sont aussi victimes de mauvais traitements psychologiques, physiques ou sexuels. Ces enfants exposés à la VC sont 3 à 9 fois plus à risque d'être maltraités ou exposés à un autre type de violence familiale (Goddard et Bedi, 2010; Hamby, Finkelhor, Turner et Ormrod, 2010; Lavergne et al., 2018). Toutefois, comme les enfants possèdent très peu de moyens pour dénoncer leur propre victimisation, seulement une minorité des cas d'enfants exposés est rapportée à la police ou aux services de protection de l'enfance (Finkelhor, 2008; Gannon et Mihorean, 2005; Ogrodnik, 2010).

QUE VIVENT LES ENFANTS EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE?

La présence de VC au sein de la famille crée souvent un environnement toxique teinté de crainte, d'anxiété, de colère et de tension qui affecte plusieurs sphères de la vie de ces enfants et leur vision de la violence et de leur environnement. Suite aux événements violents les enfants peuvent essayer de comprendre ce qui s'est passé, les raisons qui expliquent les comportements violents et chercher un sens à ces derniers. L'enfant étant actif et non passif dans la dynamique familiale, son point de vue influence son expérience et peut l'amener à réagir de différentes manières, telles que celles détaillées ci-dessous.

Le secret

- › La VC est gardée secrète et les enfants y étant exposés sont avertis, de façon explicite ou implicite, qu'ils ne doivent pas révéler la présence de cette violence.
- › Comme le secret de la violence est gardé aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la famille, l'enfant qui désire comprendre la situation et ses sentiments face à celle-ci est forcé de le faire seul, ce qui augmente son sentiment d'isolement.
- › Cette situation peut présenter des risques émotionnels et physiques pour les enfants, les jeunes n'étant pas totalement conscients de la sévérité de la violence ni du risque actuel ou du potentiel de danger physique y étant associé.
- › Les jeunes peuvent en venir à la conclusion qu'il est risqué d'admettre la présence de violence au sein de leur famille.

Les conflits de loyauté

En général, les enfants éprouvent de l'amour et un désir d'être loyaux envers leurs parents. Toutefois, la situation de VC entre leurs parents peut faire vivre aux enfants différents dilemmes affectifs; ils peuvent alors se sentir constamment déchirés entre leurs deux parents.

D'un côté, la souffrance de leur mère peut entraîner un sentiment d'empathie chez ces enfants, qui peuvent alors ressentir de la colère envers leur père en raison de ses comportements violents.

D'un autre côté, les jeunes peuvent percevoir leur mère comme étant faible et éprouver du mépris envers cette dernière. Ils peuvent alors percevoir leur père comme la personne détenant le pouvoir dans la famille, ce qui peut provoquer des sentiments d'admiration.

Lorsque la mère choisit de quitter l'environnement violent, les enfants peuvent percevoir celle-ci comme la responsable de la séparation de la famille et se ranger du côté de leur père.

Le conflit de loyauté des enfants exposés à la VC peut aussi être engendré ou amplifié, volontairement ou involontairement, par l'un ou l'autre des parents, lorsqu'ils tentent d'influencer le point de vue de l'enfant en leur faveur ou pour dénigrer l'autre parent.

Si l'exposition à la VC perdure, le conflit de loyauté de l'enfant peut devenir de plus en plus intense. L'enfant peut alors prendre position pour l'un ou l'autre de ses parents.

La crainte et la terreur

Le climat familial qu'engendre la VC amène plusieurs enfants à ressentir de la peur et de la terreur, et à craindre pour leur propre sécurité et celle de leur mère.

Ils sont d'ailleurs susceptibles d'éprouver des sentiments d'impuissance, de dépression et d'adopter des comportements de méfiance ou d'hypervigilance.

Un contexte de domination et d'agressivité

Il peut arriver que le jeune prenne position en faveur du conjoint exerçant la violence et reproduise dans ses relations interpersonnelles, actuelles et futures, les comportements de domination et d'agression appris au sein de sa famille. Les enfants ayant intégré ce modèle sont susceptibles de devenir eux-mêmes des agresseurs dans leurs futures relations intimes.

Les enfants s'alliant à leur père éprouvent de l'admiration envers la supériorité de ce dernier. Ils développent une vision dichotomique des conflits, caractérisée par la présence de gagnants et de perdants, et en viennent à concevoir la violence comme un moyen légitime d'obtenir la victoire lors de désaccords. La rage et la colère sont des éléments centraux du vécu émotionnel de ces jeunes.

QUELS RÔLES PEUVENT PRENDRE LES ENFANTS EXPOSÉS FACE À LEURS PARENTS?

Le gardien de la paix ou le pacificateur

Les enfants adoptant ce rôle essaient de prévenir les conflits conjugaux ou leur amplification en utilisant différentes stratégies comme en distrayant leurs parents.

Le protecteur

Le rôle de « protecteur » est habituellement adopté par les enfants qui tentent de protéger leur mère, leurs frères ou leurs sœurs face aux agressions du parent ayant des comportements violents.

« L'agent double »

Ce rôle est assigné par les parents qui demandent à leurs enfants d'aller espionner leur père ou leur mère afin de vérifier ce qu'il ou elle est en train de faire.

L'éducateur

Les enfants prennent ici la position de conseiller et de moralisateur. Cette position témoigne d'un renversement des rôles entre les parents et l'enfant puisque ce dernier assume alors certains rôles parentaux.

Le sauveur

Les enfants adoptent des comportements pour sauver leurs parents et les protéger de la violence en allant chercher de l'aide extérieure.

Le bouc émissaire

Identifiés comme étant la cause des problèmes familiaux, les enfants boucs émissaires sont blâmés pour la tension existant entre leurs parents et leur comportement sert à justifier la violence.

CONSÉQUENCES DE L'EXPOSITION À LA VIOLENCE CONJUGALE

L'exposition des enfants à la VC affecte plusieurs sphères de la vie des jeunes et met en péril leur développement et leur bien-être (Cunningham et Baker, 2007; Lessard et al., 2019). Toutefois, puisque chaque enfant est unique, les conséquences de l'exposition à la VC sont différentes d'un jeune à l'autre et peuvent varier selon la fréquence, la durée et la sévérité de la violence à laquelle les enfants sont exposés (Kitzmann, Gaylord, Holt et Kenny, 2003; Lessard et al., 2019). Le tableau ci-dessous résume les principales conséquences possibles de l'exposition à la VC chez les enfants.

Tableau 1. Conséquences principales de l'exposition à la VC chez les enfants

Problèmes de santé physique	<ul style="list-style-type: none">• Troubles somatiques tels que des douleurs physiques, des algies et d'autres maladies sans cause médicale connue• Maux de tête ou d'estomac, allergies, affections cutanées, asthme, énurésie, perte d'appétit, perte de sommeil• Retards de croissance, problèmes visuels ou auditifs, troubles alimentaires
Problèmes de santé mentale	<ul style="list-style-type: none">• Problèmes internalisés tels que la dépression, l'anxiété, le syndrome de stress post-traumatique• Faible estime de soi• Sentiments de terreur, de peur de la mort, de peur de perdre un parent, de rage, d'irritabilité, de culpabilité, de confusion, de désespoir et d'impuissance• Perception du monde comme étant imprévisible, hostile et menaçant• Syndrome de stress post-traumatique

Tableau 1. Conséquences principales de l'exposition à la VC chez les enfants (suite)

<p>Problèmes comportementaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Problèmes d'adaptation et de fonctionnement à court et à long terme • Problèmes externalisés tels que des comportements agressifs, de l'hyperactivité et de l'impulsivité • Réactions violentes lors de conflits avec leurs pairs, leurs frères, leurs sœurs et leurs enseignants • Comportements de séduction, de manipulation et d'opposition dans leurs relations avec autrui • Tendance à mentir, à désobéir, à tricher, à détruire des objets ou à se montrer cruel
	<p>À l'adolescence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comportements délinquants, violents et antisociaux • Victimisation • École buissonnière, abandon des études • Consommation de drogue ou d'alcool • Fugues • Tentatives de suicide
<p>Difficultés scolaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faibles performances à l'école causées par des problèmes d'attention, de concentration et de mémoire • Absences fréquentes, faible implication dans les activités parascolaires
<p>Difficultés sociales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à établir des relations interpersonnelles significatives, que ce soit avec des professeurs, des membres de leur famille ou des pairs. • Tendance à s'isoler, à refuser de s'ouvrir sur leur vécu ou d'amener des amis à la maison (secret familial) • Intimidation par les pairs • Problèmes sur le plan des compétences sociales
<p>Reproduction intergénérationnelle de la violence ou de l'intimidation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de reproduction de la violence dans les relations amoureuses à l'adolescence ou à l'âge adulte • Risque de victimisation dans les relations amoureuses

Quelques facteurs de protection tels que la disponibilité et le soutien apportés par les pairs et la présence d'un adulte important pour l'enfant, par exemple, un membre de sa famille, un ami ou un intervenant professionnel, peuvent protéger les jeunes des effets négatifs de l'exposition à la VC (Alvarez-Lizotte et al., 2020; Paradis, 2012).

INTERVENIR AUPRÈS D'ENFANTS EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE

Les enfants exposés à la VC peuvent se confier de manière explicite sur la problématique qu'ils vivent ou être moins spécifiques et parler de difficultés à la maison. D'autres peuvent hésiter à se confier mais différents signes peuvent interpeller les personnes qui gravitent autour d'eux. Dans tous les cas, si quelqu'un soupçonne qu'un enfant est témoin de VC ou qu'il reçoit les confidences d'un enfant, il est important d'intervenir en douceur sans forcer les confidences. Il importe notamment d'offrir à l'enfant un endroit calme pour l'écouter et de respecter son rythme, tout en s'assurant de sa sécurité.

L'intervention à faire par la suite peut prendre diverses formes (intervention individuelle ou de groupe, s'adressant à l'enfant ou à ses parents) et poursuivre différents objectifs notamment : aborder le cycle de la VC avec l'enfant, contrer les conséquences de la violence pour l'enfant et cerner le point de vue de l'enfant sur la violence et sa famille. Chacune des modalités d'intervention offrent des bénéfices et comportent des limites. Toutefois, les différents acteurs impliqués s'entendent pour dire qu'une action concertée, proposant des stratégies d'intervention globales, est un incontournable.

Pour en savoir plus sur comment agir avec des enfants exposés à la VC, consultez l'outil clinique interactif suivant : aidejeunevc.ca



RÉFÉRENCES

Alvarez-Lizotte, P., Bisson, S. M., Lessard, G., Dumont, A., Bourassa, C. et Roy, V. (2020). Young adults' viewpoints concerning helpful factors when living in an intimate partner violence context. *Children and Youth Services Review*, 119.

Arseneau, L., Lampron, C., Delisle, R., Beaulieu, M.-C., et Paradis, F. (2005). L'intervention auprès d'un enfant exposé à la violence conjugale. Activité de formation. Beauport : Direction régionale de santé publique, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale.

Clément, M.-C., Julien, D., Lévesque, S. et Flores, J. (2019). La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2018. *Les attitudes parentales et les pratiques familiales. Résultats de la 4^e édition de l'enquête*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 150 p. [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/environnement-social/violence-familles/violence-familiale-2018.pdf].

Cunningham, A. et Baker, L. (2007). *Petits yeux et petites oreilles : comment la violence envers une mère façonne les enfants lorsqu'ils grandissent*. London : Centre des enfants, des familles et le système de justice.

Finkelhor, D. (2008). *Childhood Victimization – Violence, Crime, and Abuse in the Lives of Young People*. New York: Oxford University Press.

Goddard, C. et Bedi, G. (2010). Intimate Partner Violence and Child Abuse: a Child-Centred Perspective. *Child Abuse Review*, 19 (1), 5-20.

Hamby, S., Finkelhor, D., Turner, H., et Ormrod, R. (2010). The overlap of witnessing partner violence with child maltreatment and other victimizations in a nationally representative survey of youth. *Child Abuse et Neglect*, 34 (10), 734-741.

Hélie, S., Collin-Vézina, D., Turcotte, D., Trocmé, et Girouard, N. (2017). *Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse en 2014. Rapport final*. Québec, Canada : ministère de la Santé et des Services sociaux.



Lavergne, C., Lessard, G., Clément, M.-È., Hélie, S., Lévesque, S., Dumont, A., et Alvarez-Lizotte, P. (2018). *Cooccurrence de l'exposition à la violence conjugale et autres difficultés associées chez les parents en lien avec leur santé mentale ou la consommation de substances psychoactives : ampleur et facteurs de vulnérabilité*. Fiche synthèse recherche, no 22. CRI-VIFF.

Lessard, G., Hamelin-Brabant, L., Bisson, S., Alvarez-Lizotte, P., et Dumont, A. (2019). L'exposition à la violence conjugale. Dans S. Dufour et M.-È. Clément (dir.), *La violence à l'égard des enfants en milieu familial*, 2^e édition, Québec : Éditions CEC, p.77-90.

Ogrodnik, L. (2010). *Child and Youth Victims of Police-reported Violent Crime, 2008*. Ottawa, Statistics Canada catalogue number 85F0033M, no. 23.

Paradis, L. (2012). L'enfant, une éponge... *L'enfant exposé à la violence conjugale. Son vécu, notre rôle*. Québec, Canada: Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale.

Trocmé, N., Fallon, B., MacLaurin, B., Sinha, V., Black, T., Fast, E., Felstiner, C., Hélie, S., Turcotte, D. et Weightman, P. (2010). *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants, 2008*. Ottawa: Agence de la Santé Publique du Canada.